

# AFFAIRE DMITRIEV

## CHRONOLOGIE 2016-2020

<i>2 décembre 2016</i>	<i>27 février 2018</i>	<i>3 décembre 2018</i>	<i>6,7 &amp; 8 juillet 2020</i>
<i>10 décembre 2016</i>	<i>18 mars 2018</i>	<i>18 décembre 2018</i>	<i>22 juillet 2020 : NOUVEAU VERDICT</i>
<i>13 décembre 2016</i>	<i>20 mars 2018</i>	<i>7 juin 2019</i>	<i>31 juillet - 6 août</i>
<i>14 décembre 2016</i>	<i>5 avril 2018</i>	<i>24 juillet 2019</i>	<i>16 septembre 2020</i>
<i>15 décembre 2016</i>	<i>Début avril 2018</i>	<i>12-21 août 2019</i>	<i>22 septembre 2020</i>
<i>28 décembre 2016</i>	<i>14 avril 2018</i>	<i>28 octobre 2019</i>	<i>29 septembre 2020 : LOURD VERDICT EN APPEL</i>
<i>Janvier 2017</i>	<i>12 mai 2018</i>	<i>15 novembre 2019</i>	<i>24 novembre 2020 : DEBUT DU 3e EXAMEN DE L'AFFAIRE</i>
<i>Février 2017</i>	<i>18 mai et 6 juin 2018</i>	<i>15, 20, 28 janvier 2020</i>	<i>27 novembre 2020</i>
<i>5 avril 2017</i>	<i>14 juin 2018</i>	<i>20 février 2020</i>	<i>24 décembre 2020</i>
<i>7 avril 2017</i>	<i>27 juin 2018</i>	<i>23 mars 2020</i>	<i>16 février 2021 : LE POURVOI DE IOURI DMITRIEV EST REJETE</i>
<i>11 avril 2017</i>	<i>28 juin 2018</i>	<i>26 mars 2020</i>	<i>30 mars 2021</i>
<i>21 avril 2017</i>	<i>15 juillet 2018</i>	<i>8 avril 2020</i>	<i>2 avril 2021</i>
<i>17 mai 2017</i>	<i>5 août 2018</i>	<i>9 avril 2020</i>	<i>6 avril 2021</i>
<i>24 mai 2017</i>	<i>18 août 2018</i>	<i>27 avril 2020</i>	<i>27 avril 2021</i>
<i>1<sup>er</sup> juin 2017</i>	<i>21 août 2018</i>	<i>30 avril 2020</i>	<i>21 mai 2021</i>
<i>22 juin 2017</i>	<i>25-31 août 2018</i>	<i>6 mai 2020</i>	
<i>24 juillet 2017</i>	<i>27 août 2018</i>	<i>7 mai 2020</i>	
<i>5 août 2017</i>	<i>7 septembre 2018</i>	<i>21 mai 2020</i>	
<i>15 septembre 2017</i>	<i>9 octobre 2018</i>	<i>21 et 27 mai 2020</i>	
<i>26 décembre 2017</i>	<i>18 octobre 2018</i>	<i>3 juin 2020</i>	
<i>28 décembre 2017</i>	<i>23 novembre 2018</i>	<i>14 juin 2020</i>	
<i>19 janvier 2018</i>	<i>29 novembre 2018</i>	<i>15-16 juin 2020</i>	
<i>27 janvier 2018</i>			

### **2 décembre 2016**

Une lettre anonyme parvient aux autorités de police de Petrozavodsk, dans laquelle il est rapporté que Iouri Dmitriev prend des photos de sa fille adoptive de 11 ans dénudée. Deux photographies sont jointes à la lettre. Sans révéler son identité, l'auteur de la lettre demande à la police de « prendre des mesures » à l'encontre de Iouri Dmitriev. Ni l'enquête, ni le tribunal n'a, à ce jour, établi le nom de l'auteur de cette lettre anonyme.

### ***10 décembre 2016***

Le responsable de district de la police invite Iouri Dmitriev à se présenter au commissariat de police pour vérifier une autorisation de port d'arme. Le lendemain, 11 décembre, Iouri Dmitriev passe quatre heures au commissariat. De retour chez lui, il constate que son domicile a été « visité » durant son absence.

### ***13 décembre 2016***

Iouri Dmitriev est arrêté à son domicile. Lors de la perquisition, le contenu de son ordinateur personnel est fouillé. Un dossier contenant des photographies de sa fille adoptive retient l'attention. Selon Iouri Dmitriev et ses proches présents sur les lieux, ces photographies documentaient l'état de santé de l'enfant. Pendant ce temps, la fillette est exfiltrée de sa classe par des représentants des organismes de tutelle et conduite dans un centre de soins. Aucun des membres de la famille de la fillette n'est informé de cette initiative.

### ***14 décembre 2016***

La fille aînée de Iouri Dmitriev, Ekaterina Dmitrieva, est autorisée à rendre visite à la fille adoptive de Iouri Dmitriev. L'enfant est dans un état de choc, veut retourner à la maison et revoir son père. Ekaterina lui promet de la prendre avec elle, mais elle est aussitôt informée que désormais tout contact avec sa petite sœur est interdit par l'instruction. Depuis cette date, les sœurs ne se sont pas revues.

### ***15 décembre 2016***

Une enquête judiciaire est ouverte à l'encontre de Iouri Dmitriev, sur la base de l'article 242 du C.P de la Fédération de Russie (alinéa « v », 2<sup>ème</sup> §) – « utilisation d'un mineur dans le but de fabriquer des matériaux ou objets pornographiques ». Dmitriev est incarcéré au prétexte qu'il serait susceptible, s'il était maintenu en liberté, d'exercer des pressions sur sa fille adoptive. Depuis le 13 décembre 2016, Iouri Dmitriev n'a plus revu sa fille, n'a pas pu lui parler ni lui adresser un courrier.

### ***28 décembre 2016***

La grand'mère de la fillette, Valentina Ivanovna Florenkova, reçoit la tutelle sur sa petite-fille. Jusqu'alors, cette tutelle lui avait été refusée. La mère de la fillette avait été déchue de ses droits parentaux peu après son accouchement.

### ***Janvier 2017***

La fille adoptive de Iouri Dmitriev est soumise à des interrogatoires ainsi qu'à une expertise médicale et psychiatrique. Au cours de ces interrogatoires, elle ne mentionne jamais la moindre attitude déplacée de Dmitriev à son égard. L'expertise médicale ne met en évidence aucun symptôme, médical ou psychiatrique, susceptible d'être le résultat d'actes de violence ou de débauche envers la mineure. Au terme de cette enquête, la fillette est envoyée chez sa grand'mère qui réside dans l'un des villages les plus excentrés de Carélie (à environ 600 kms de Petrozavodsk).

### ***Février 2017***

La fillette écrit à Iouri Dmitriev, son père adoptif :

*« Mon cher papa, je suis très triste sans toi. J'espère beaucoup qu'on te relâchera vite. Moi, ça va. Je travaille bien à l'école. Bon anniversaire papa ! Comment tu vas ? Ecris-moi si tu le peux. Je t'aime de tout mon cœur. Ta fille »*

### ***5 avril 2017***

Viktor Anoufrieu, avocat de Iouri Dmitriev dépose une plainte auprès du Tribunal de Petrozavodsk, dans laquelle il souligne les nombreuses irrégularités commises par l'instruction au cours de la procédure d'expertise des photographies incriminées, dans le choix des experts, ainsi que dans le transfert des résultats de l'expertise tant à l'avocat qu'au prévenu.

### ***7 avril 2017***

Le tribunal de Petrozavodsk rejette la demande de l'avocat de Iouri Dmitriev concernant la nomination de nouveaux experts.

### ***11 avril 2017***

Iouri Dmitriev est informé des charges retenues contre lui en vertu des

- art. 242.2 du Code Pénal de la Fédération de Russie, alinéa « v », 2<sup>ème</sup> § (« utilisation d'un mineur dans le but de fabriquer des matériaux ou objets pornographiques ») concernant une photographie prise en juin 2012 ;
- art.135 du CP de la Fédération de Russie (dans la rédaction du 08.12.2003 N°162-FZ et du 21.07.2004 N°73-FZ) – « Commission d'actes de débauche sans violence par une personne majeure sur une personne mineure de moins de 16 ans », concernant quatre photographies prises en janvier 2009 ;
- art.135 du CP de la Fédération de Russie, alinéa 3 (dans la rédaction du 27.12.2009 N°377-FZ) – « Commission d'actes de débauche sans violence par une personne majeure sur une personne mineure de moins de 12 ans », concernant quatre photographies prises en juillet 2010 ;
- art.222 du CP de la Fédération de Russie, alinéa 1 (Détenion illégale des parties principales d'une arme à feu), concernant la découverte, à son domicile, de morceaux d'un fusil de chasse de type IJ-5 à canon scié, trouvé, selon Iouri Dmitriev, dans la rue.

Trois des charges retenues contre Iouri Dmitriev (art. 242.2 et 135 du CP de la Fédération de Russie) l'ont été sur la base de l'expertise réalisée, à la demande de l'instruction, par trois experts du « Centre d'expertises socioculturelles », N.N.Krioukova ( professeur de mathématiques), E.Ia.Boreicha-Pokorskaia (historienne de l'Art) et Z.M.Tarassova (médecin pédiatre). Des 229 photographies, retrouvées dans l'ordinateur personnel de Iouri Dmitriev et présentées aux experts, 9 ont été sélectionnées comme éléments incriminants relevant des articles 242.2 et 135 du CP de la Fédération de Russie.

### ***21 avril 2017***

Elena Askerova, Procureure au tribunal de Petrozavodsk, valide les attendus de l'accusation concernant Iouri Dmitriev. Son dossier est transmis au tribunal.

### ***17 mai 2017***

Examen de la demande de Viktor Anoufrieu, avocat de Iouri Dmitriev, réfutant la validité des résultats de l'expertise et demandant leur annulation, lors d'une audience du tribunal de Petrozavodsk, lequel rejette cette demande.

### ***24 mai 2017***

Présentation, à Petrozavodsk, de la version électronique des derniers ouvrages de Iouri Dmitriev, [Krasnyi Bor](#) et [Leur Patrie ne les a pas oubliés. Livre de mémoire du peuple carélien](#), achevés en prison.

### ***1<sup>er</sup> juin 2017***

Début de l'examen de l'affaire Iouri Dmitriev par le tribunal de Petrozavodsk. Le tribunal et la Cour Suprême de la République de Carélie rejettent les demandes de la défense concernant la nomination d'un nouveau groupe d'experts, les photographies incriminées constituant la principale pièce de l'accusation. Le tribunal de Petrozavodsk et la Cour Suprême considèrent que l'expertise menée par le « Centre d'expertises socioculturelles » répond aux normes.

### ***22 juin 2017***

Le tribunal de Petrozavodsk entend la déposition du Professeur Lev Scheglov, Docteur en Médecine et Président de l'Institut national de sexologie. Selon lui, les photographies incriminantes retenues par l'accusation ne présentent aucun caractère pornographique ; quant à l'expertise du « Centre d'expertises socioculturelles », elle ne répond à aucune des normes scientifiques en la matière. Le tribunal joint cette déposition au dossier.

### ***24 juillet 2017***

Après avoir étudié les éléments d'informations disponibles concernant l'affaire Dmitriev, l'[ONG Memorial reconnaît celui-ci comme un détenu politique](#) et exige la clôture immédiate de l'instruction criminelle à son encontre.

### ***5 août 2017***

Vingtième cérémonie du souvenir à Sandarmokh, sans Iouri Dmitriev. Aucun représentant des autorités de la république de Carélie ni de l'administration de Medvejegorsk n'assiste à cette Action mémorielle.

### ***15 septembre 2017***

Une contre-expertise des photographies qui constituent la preuve principale de la culpabilité de Iouri Dmitriev est ordonnée. Le cabinet d'expertise désigné par le tribunal est la société à responsabilité limitée « Département fédéral de l'expertise judiciaire indépendante » de Saint-Pétersbourg.

### ***26 décembre 2017***

La contre-expertise ne révèle aucun élément pornographique dans les photographies figurant au dossier. Iouri Dmitriev doit se soumettre à une expertise psychologique et psychiatrique approfondie au Centre d'État V.P. Serbski pour la psychiatrie sociale et judiciaire.

### ***28 décembre 2017***

Iouri Dmitriev est transféré à Moscou pour la contre-expertise psychiatrique.

### ***19 janvier 2018***

Le centre Serbski de Moscou rend son expertise psychologique, sexologique et psychiatrique approfondie de Iouri Dmitriev.

### ***27 janvier 2018***

Iouri Dmitriev sort du centre de détention provisoire contre une promesse écrite de ne pas quitter le territoire.

### ***27 février 2018***

Les résultats de l'expertise psychiatrique de Iouri Dmitriev sont rendus publics. Celle-ci n'a mis en évidence aucune anomalie mentale ni comportementale.

### ***18 mars 2018***

La fille adoptive de Iouri Dmitriev a treize ans. Ses proches et ses amis lui souhaitent bon anniversaire par téléphone et par lettres : sa sœur aînée Ekaterina Klodt, sa marraine Olga Kerzina, ses amies Alexandra et Olga Kononov, étudiantes à l'école de cinéma de Moscou, qui l'ont connue lors d'expéditions dont Dmitriev était coorganisateur. La jeune fille se montre

contente de recevoir les vœux, communique volontiers avec ses amies. Tous les échanges ont lieu avec l'autorisation de sa grand-mère, sa tutrice officielle.

### ***20 mars 2018***

Elena Askerova, procureure de Petrozavodsk, requiert une peine de neuf ans de réclusion dans une colonie à régime sévère contre Iouri Dmitriev.

### ***5 avril 2018***

La juge Marina Nosova prononce l'acquittement de Iouri Dmitriev sur les chefs d'accusation suivants : « utilisation d'un mineur dans le but de fabriquer des matériaux ou objets pornographiques » et « Commission d'actes de débauche sans violence ». Pour « détention illégale d'arme à feu », Iouri Dmitriev est condamné à 2 ans et six mois de restriction de la liberté. Compte tenu du temps qu'il a déjà passé au centre de détention provisoire, la peine est ramenée à trois mois au cours desquels l'historien n'a pas le droit de quitter la ville.

### ***Début avril 2018***

Le verdict d'acquittement à peine rendu, Valentina Frolenkova, l'actuelle tutrice de la fille adoptive de Dmitriev, cesse de répondre au téléphone et aux lettres de la famille et des amis de Dmitriev, alors qu'auparavant, les échanges étaient réguliers. Le téléphone est coupé, les lettres ignorées, la jeune fille ne donne plus aucune nouvelle.

### ***14 avril 2018***

La procureure de Petrozavodsk Elena Askerova dépose une déclaration d'appel pour l'affaire Dmitriev. De son côté, Valentina Frolenkova fait appel du verdict du Tribunal de Petrozavodsk auprès de la Cour Suprême de la république de Carélie.

### ***12 mai 2018***

Iouri Dmitriev reçoit le prix du Groupe Helsinki de Moscou pour sa contribution historique à la défense des droits humains. Le tribunal l'autorise à se rendre à Moscou une journée, pour la cérémonie de remise des prix.

### ***18 mai et 6 juin 2018***

La fille adoptive de Dmitriev est soumise à un interrogatoire serré par le juge d'instruction Maxim Zavadski (alors que l'instruction est close depuis longtemps) en présence de la tutrice et d'un psychologue. Sous la pression du juge d'instruction, qui pose des questions à caractère indécent, la jeune fille finit par se mettre à pleurer et reconnaît, à l'issue de l'entretien, qu'elle se sent déshonorée. L'interrogatoire est filmé.

### ***14 juin 2018***

La cour Suprême de Carélie annule le verdict du tribunal de Petrozavodsk sur la base des éléments de l'interrogatoire de la jeune fille (qualifié de « conversation ») et des dépositions de la grand-mère. Iouri Dmitriev est assigné à résidence contre une promesse écrite de ne pas quitter son domicile.

### ***27 juin 2018***

Iouri Dmitriev s'absente de Petrozavodsk pour se rendre sur la tombe d'une amie récemment décédée ainsi qu'au monastère Alexandre Svirski. Le même jour il est arrêté pour violation de l'assignation à résidence.

### ***28 juin 2018***

Le comité d'instruction engage une nouvelle procédure pénale en référence à l'alinéa « b » du § 4 de l'article 132 du Code pénal (actes violents à caractère sexuel commis sur une personne de moins de 14 ans). La nouvelle procédure se base toujours sur l'enregistrement de l'entretien avec la jeune fille qui a motivé l'annulation de l'acquittement. Iouri Dmitriev est arrêté et incarcéré au Centre de détention provisoire n° 1 de Petrozavodsk jusqu'au 26 août.

### ***15 juillet 2018***

Iouri Dmitriev est transféré à Saint-Pétersbourg pour une expertise judiciaire sexologique et psychiatrique approfondie (la troisième en comptant celle de l'instruction et l'expertise judiciaire menées dans le cadre de la première affaire). L'expertise est réalisée à l'Hôpital psychiatrique d'État n° 6 de Saint-Pétersbourg.



### ***5 août 2018***

La 21<sup>e</sup> cérémonie de commémoration au cimetière mémorial « Sandarmokh » a lieu de nouveau en l'absence de Iouri Dmitriev. Dorénavant, ce n'est plus seulement une action mémorielle, mais également une action de soutien à l'historien de nouveau incarcéré.

### ***18 août 2018***

L'expertise rendue, Iouri Dmitriev est ramené à Petrozavodsk.

### ***21 août 2018***

Audience. La détention est reconduite jusqu'au 26 octobre. Le tribunal a annoncé la clôture de l'enquête préliminaire pour la nouvelle affaire engagée à l'encontre de l'historien le 25 juin.

### ***25-31 août 2018***

La société d'histoire militaire de Russie organise [des fouilles](#) sur le territoire du site mémorial Sandarmokh. L'un des buts principaux de l'expédition est « la recherche de restes de prisonniers des camps de concentration finlandais et des combattants de l'armée rouge tombés dans les affrontements contre les occupants finlandais en Carélie en 1941-1944 » (version que Iouri Dmitriev avait réfutée comme infondée avant sa première arrestation). Les fouilles ont commencé sans expertise préalable, pourtant nécessaire et sans aucune justification. Des fosses ont été ouvertes et cinq corps exhumés.

### ***27 août 2018***

Des descendants de personnes fusillées à Sandarmokh dans les années trente publient [une lettre](#) exigeant l'arrêt immédiat des fouilles qui nuisent à l'intégrité du mémorial et constituent, en l'absence de justification valable, une atteinte aux restes des victimes.

### ***7 septembre 2018***

Une [conférence de presse](#) a lieu sur les résultats de l'expédition de la société d'histoire militaire de Russie à Sandarmokh. Il n'y a aucun participant à l'expédition parmi les intervenants. Les résultats de l'analyse des restes et des objets trouvés dans la fosse n'ont jamais été rendus publics

### ***9 octobre 2018***

La nouvelle affaire, engagée contre Iouri Dmitriev, est rassemblée avec celles qui relèvent des anciennes accusations, sur lesquelles l'historien a été acquitté plus tôt.

### ***18 octobre 2018***

[Parmi les actualités](#), on apprend la démission soudaine d'Elena Askerova, procureur de Petrozavodsk, celle-là même qui était en charge de l'affaire dans laquelle Iouri Dmitriev a été acquitté.

### ***23 novembre 2018***

La commission de nomination du président de la Fédération de Russie n'approuve pas la candidature de Marina Nosova, qui a rendu l'arrêt d'acquittement dans l'affaire Dmitriev, au poste de juge à la Cour suprême de Carélie. Après douze ans en tant que vice-présidente du tribunal municipal de Petrozavodsk, elle est rétrogradée au rang de juge ordinaire.

### ***29 novembre 2018***

L'avocat de Iouri Dmitriev, Viktor Anoufrieu, annonce les résultats d'une expertise psychiatrique effectuée durant l'été: aucune déviance (psychologique, mentale ou sexuelle) n'a été constatée chez Iouri Dmitriev ( ce qui coïncide avec les résultats des deux premières expertises).

### ***3 décembre 2018***

Alexandra et Olga Kononov sont venues rendre visite à leur amie, la fille adoptive de Dmitriev, dans le village où elle vit maintenant avec sa grand-mère. Elles rencontrent la jeune fille sur le chemin de l'école, mais celle-ci refuse de leur parler. Plus tard, Alexandra, réalisatrice de dessin animé, a fait [un film-souvenir](#) sur cette rencontre.

### ***18 décembre 2018***

Première audience du tribunal pour examiner la nouvelle affaire portée contre l'historien Iouri Dmitriev. Le juge est Alexandre Viktorovich Merkov.

Commence la lecture des éléments du dossier par le parquet . Iouri Dmitriev de reconnaît aucune des accusations présentées lors de l'audience.

### ***7 juin 2019***

A lieu une deuxième conférence de presse sur les résultats des fouilles de 2018 à Sandarmokh. Sergei Veriguin, l'un des auteurs de l'hypothèse des exécutions finlandaises à Sandarmokh, annonce que les restes exhumés appartenaient à des personnes abattues par les Finlandais, bien que les données de l'examen n'aient pas fourni de conclusions claires. Il déclare que la poursuite des fouilles est nécessaire.

### ***24 juillet 2019***

Mémorial international tient [une conférence de presse](#) intitulée «Sandarmokh-2019: qu'arrive-t-il à ce lieu de mémoire» avec la participation de chercheurs et de bénévoles qui se consacrent à l'étude de l'histoire du lieu et la préservation de la mémoire des victimes exécutés pas le NKVD.

### ***12-21 août 2019***

Deuxième expédition de la Société d'histoire militaire de Russie à Sandarmokh. 11 fosses d'excavation sont creusées, les restes de 16 personnes sont exhumés. [Dans la demande du Ministère de la Culture de la République de Carélie](#) à la Société d'histoire militaire, comme justification des fouilles, il est dit que: «La spéculation autour des événements du lieu-dit « Sandarmokh » non seulement nuit à l'image internationale de la Russie, renforce les sentiments de culpabilité injustifiés dans la conscience publique devant les représentants prétendument réprimés des États étrangers, et permet d'exprimer des prétentions injustifiées envers notre État, mais devient également un facteur de consolidation des forces anti-gouvernementales en Russie. »

### ***28 octobre 2019***

[Une déclaration](#) a été publiée par plus de 200 scientifiques, écrivains et personnalités culturelles russes dans le cas de Iouri Dmitriev: "Le destin d'un enfant est brisé pour atteindre des objectifs injustes ..."

### ***15 novembre 2019***

Le projet Sandarmokh (activités de chercheurs et de militants dans la recherche de lieux de sépulture et la perpétuation de la mémoire des personnes tuées dans le secteur de Sandarmokh en 1937-1938) reçoit le prix Egor Gaïdar. L'un des lauréats est Iouri Dmitriev, le découvreur de Sandarmokh.

### ***15, 20, 28 janvier 2020***

À Moscou, Saint-Pétersbourg et Petrozavodsk, a lieu la présentation du nouveau livre de Iouri Dmitriev, «Sandarmokh – lieu de mémoire» (édité par Anatoly Razumov), sur lequel il a travaillé en prison. ([version russe en libre accès](#))

### ***20 février 2020***

L'audience prévue au tribunal a été annulée en raison l'état de santé de Dmitriev. Avec un rhume sévère, il reste dans la cellule de la prison, la fièvre dure plus d'une semaine.

### ***23 mars 2020***

Audience dans l'affaire Iouri Dmitriev. La détention de Dmitriev est prolongée jusqu'au 25 juin 2020. Le procès est suspendu en raison de la pandémie de coronavirus.

### ***26 mars 2020***

L'avocat Viktor Anoufriev dépose un recours auprès de la Cour suprême de Carélie concernant la modification de la mesure préventive contre Dmitriev en raison de la dangereuse situation épidémiologique, de l'âge avancé de Dmitriev et de son état de santé.

### ***8 avril 2020***

La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) lance une campagne pour libérer les défenseurs des droits humains arrêtés. [La déclaration publiée par la FIDH](#) mentionne Iouri Dmitriev.

### ***9 avril 2020***

[Une déclaration](#) est publiée par le Service européen des relations extérieures concernant l'affaire Iouri Dmitriev, qui déclare: «Nous prions instamment les autorités russes de réexaminer le cas

de M. Dmitriev, en tenant compte de son âge et de son état de santé à une heure où le monde est mis à rude épreuve, puis de le remettre en liberté. Nous escomptons la levée des accusations portées contre lui. » Quelques jours plus tard, les principaux arguments de cet appel, sont envoyés par le chef de la délégation de l'Union européenne en Russie, Markus Ederer, sous forme [d'appel extra-procédural](#) au procureur général de la Fédération de Russie I.V. Krasnov. [En réponse](#), le procureur général adjoint V.Ya. Grin soutient que toutes les actions du pouvoir judiciaire contre Dmitriev sont justifiées.

### ***27 avril 2020***

Iouri Dmitriev devient lauréat du [Fonds suédois pour la mémoire Anna Dahlbäcks](#) pour son courage civil dans la lutte pour les droits humains.

### ***30 avril 2020***

Deux cas de COVID-19 sont détectés dans le SIZO-1 de Petrozavodsk, où Iouri Dmitriev est détenu.

### ***6 mai 2020***

[Une lettre ouverte](#) signée par des scientifiques, des enseignants et des personnalités culturelles russes exhortant à modifier la mesure préventive à l'égard de Iouri Dmitriev, en rapport avec la pandémie de coronavirus, est publiée.

### ***7 mai 2020***

La Cour suprême de Carélie examine l'appel de l'avocat Viktor Anoufrieiev concernant la prolongation de la détention de Iouri Dmitriev. La décision du tribunal municipal de Petrozavodsk reste inchangée.

### ***21 mai 2020***

Le Royaume-Uni fait [une déclaration au Conseil permanent de l'OSCE](#) concernant le cas de Iouri Dmitriev, exhortant la Russie à respecter ses accords internationaux sur la protection des droits de l'homme et de l'État de droit.

### ***21 et 27 mai 2020***

L'Union européenne fait [une déclaration](#) sur le cas de Iouri Dmitriev dans le cadre du Conseil permanent de l'OSCE, puis [lors d'une réunion](#) des Ministres des membres du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

### ***3 juin 2020***

Publication d'une lettre ouverte signée par plus de 400 scientifiques d'Europe et des États-Unis pour défendre Iouri Dmitriev, demandant la liberté scientifique et une garantie contre la persécution pour lui ainsi que pour tous les scientifiques et organisations qui étudient l'histoire du Goulag et perpétuent la mémoire des victimes du système stalinien.

### ***14 juin 2020***

Gerta Müller, Svetlana Alexiévich et Jonathan Littell, ainsi que des écrivains - lauréats de prix littéraires internationaux – publient un appel public au Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, l'exhortant de prendre la défense de Iouri Dmitriev.

### ***15-16 juin 2020***

Reprise des audiences dans l'affaire Dmitriev devant le tribunal municipal de Petrozavodsk. La détention de l'historien est prolongée jusqu'au 25 juillet 2020.

### ***6,7 & 8 juillet 2020***

Audiences et plaidoiries dans le nouveau procès. L'accusation demande 15 ans de réclusion, la défense réclame l'acquittement pur et simple de Iouri Dmitriev.

### ***22 juillet 2020 : NOUVEAU VERDICT***

Iouri Dmitriev a été reconnu par le tribunal de la ville de Petrozavodsk innocent des chefs d'accusation suivants :

- Utilisation d'un mineur dans le but de fabriquer des matériaux ou objets pornographiques (art.242, al. « V », §2 du CP de la Fédération de Russie) ;

- Commission d'actes de débauche, sans violence, par une personne majeure sur mineur de moins de 16 ans (art. 135 du CP de la Fédération de Russie, réd. du 8/12/2013 N°162-FZ et du 21/07/2004 N°74\_FZ)

- Commission d'actes de débauche, sans violence, par une personne majeure sur mineur de moins de 12 ans (art.135 du CP de la Fédération de Russie, réd. du 27.12.2009 N°377\_FZ)

- Possession illégale de parties d'arme à feu (art.222 du CP de la Fédération de Russie, §1)

Le tribunal a retenu, à l'encontre de Iouri Dmitriev, les charges définies par l'art.132, §4, al. « B » du CP de la Fédération de Russie (« Commission d'actes violents à caractère sexuel sur un mineur de 14 ans ») et a condamné celui-ci à une peine de trois ans et demi de réclusion criminelle dans une colonie pénitentiaire à régime sévère.

Cette peine est très inférieure à la peine minimale prévue par la loi – 12 ans. Elle correspond pratiquement à la durée de détention préventive déjà effectuée par Iouri Dmitriev.

### ***31 juillet - 6 août***

Appel des parties : Le procureur et les représentants de la victime présumée, d'un côté, Iouri Dmitriev et son avocat V. Anoufriev de l'autre

### ***16 septembre 2020***

Première audience en appel. Iouri Dmitriev y assiste par visioconférence, son avocat, malade, est absent.

L'avocat défendant Dmitriev, Viktor Anoufriev, est malade et se trouve en isolement. Le 16 septembre 2020, date à laquelle les appels devaient être examinés, il a demandé au tribunal de reporter l'audience au 28 septembre, date à laquelle il pourrait personnellement se présenter au tribunal. Le tribunal n'a reporté l'audience que de cinq jours, soit au 22 septembre, excluant de fait Viktor Anoufriev des débats, et a nommé un nouvel avocat commis d'office.

### ***22 septembre 2020***

Deuxième audience en appel. L'avocat de Dmitriev, Viktor Anoufriev, malade, n'est pas présent à l'audience. Le tribunal a rejeté sa demande de report de l'audience et a commis d'office un nouvel avocat en la personne d'Artem Cherkassov. Iouri Dmitriev a participé à l'audience par visioconférence depuis le centre de détention provisoire où il est incarcéré. Sa demande de participer physiquement à l'audience a également été rejetée. Le tribunal a ordonné

une nouvelle expertise des photographies de la fille adoptive de Dmitriev à la base de l'accusation. L'audience se poursuivra le 29 septembre 2020 à partir de 10 heures.

### ***29 septembre 2020 : LOURD VERDICT EN APPEL***

Iouri Dmitriev est condamné à 13 ans de colonie pénitentiaire de régime strict

Pour les chefs d'accusation dont il avait été reconnu coupable en 1ère instance : la peine de 3 ans et six mois est portée à 13 ANS de colonie pénitentiaire de régime strict. Pour les autres chefs d'accusation dont il avait été relaxé, la Cour casse le jugement et demande un nouveau procès. Ce qui signifie qu'à la peine de 13 ans pourrait s'ajouter d'autres mois ou années de prison supplémentaires.

### ***24 novembre 2020 : DEBUT DU 3e EXAMEN DE L'AFFAIRE***

Première audience du réexamen (l'affaire est jugée pour la troisième fois) des charges contre Iouri Dmitriev suite à la décision du 29 septembre 2020.

L'audience suivant est fixée au 17 décembre, puis reportée au 24 décembre.

### ***27 novembre 2020***

Le pourvoi en cassation porté par Iouri Dmitriev est accepté à la troisième tentative. Les deux tentatives précédentes s'étaient vu opposer un refus pour vice de forme.

### ***24 décembre 2020***

Date d'une nouvelle audience devant le Tribunal Municipal de Petrozavodsk pour la partie des charges pour lesquelles le jugement du 29 septembre a été renvoyé en première instance

### ***16 février 2021 : LE POURVOI DE IOURI DMITRIEV EST REJETE***

La troisième Cour de cassation de la juridiction générale de Saint-Petersbourg examine et rejette le pourvoi en cassation de Iouri Dmitriev contre le jugement d'appel rendu le 29 septembre 2020 par la Cour suprême de la République de Carélie.

La décision de la Cour suprême de Carélie, selon laquelle Iouri Dmitriev a été reconnu coupable en vertu de l'article 132 part.4, §b et condamné à 13 ans de prison dans une colonie pénitentiaire de régime strict, a été confirmée.



L'audience était présidée par le juge pénal Sergueï Zhernov. Iouri Dmitriev a participé à l'audience via un lien vidéo depuis SIZO-1 de Petrozavodsk ; l'avocat Viktor Anufriev était présent dans la salle d'audience.

### ***30 mars 2021***

La défense de Iouri Dmitriev dépose une plainte devant la Cour Européenne des Droits de l'homme.

### ***2 avril 2021***

Reprise des audiences devant le Tribunal de Petrozavodsk suite au rejet du pourvoi en Cassation dans l'affaire Dmitriev

### ***6 avril 2021***

Nouvelle audience dans le troisième examen des charges retenues contre l'historien au Tribunal de Petrozavodsk.

### ***27 avril 2021***

Poursuite des audiences au Tribunal de Petrozavodsk. Le juge Ekaterina Khomiakova poursuit l'audition des témoins cités à comparaître par l'accusation.

### ***21 mai 2021***

Audience régulière. L'accusation continue d'interroger les témoins. La grand-mère de la fille adoptive de Iouri Dmitriev, Valentina Frolenkova, a témoigné par visioconférence. L'audience est écourtée et les auditions prévues dans l'après-midi reportées au 23 juin 2021.